CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAGNEY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2019

COMPTE RENDU

<u>Présents</u>: Mmes Mylène GALMICHE, Bernadette GEHIN, Valérie GUIDAT, Emmanuelle AUBERT, Béatrice GIGANT, Mrs Didier HOUOT, Jean-Claude GEHIN, Jean LAMIELLE, Marcel GRANDEMANGE, Jacques MOUGIN.

<u>Absents-Excusés</u>: Mmes Dorine ROBERT qui a donné procuration à Mr Didier HOUOT, Sabine GRANDEMANGE qui a donné procuration à Valérie GUIDAT, Fabienne BLAISON qui a donné procuration à Béatrice GIGANT.

<u>Absents</u>: Mmes Jocelyne VALENTIN, Fabienne BLAISON, Dorine ROBERT, Sabine GRANDEMANGE, Mr Yannick PIQUEE.

Président : Mr Didier HOUOT.

Secrétaire de séance : Mme Mylène GALMICHE.

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Françoise VANSON et M. Franck GIGANT.

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 01 avril 2019 n'est pas adopté car un article dans la délibération des subventions aux associations doit être supprimés.

1. Délibération sur le Compte de Gestion de l'année 2018

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du CCAS de Vagney, Budget Annexe de l'EHPAD Le Solem, arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
Groupe 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	336 424.85 €	Groupe 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 944 026.69 €
Groupe 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 125 678.68 €	Groupe 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	204 408.30 €
Groupe 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	498 572.85 €	Groupe 3 : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	42 478.57 €
TOTAL	2 960 676.38 €	TOTAL	3 190 913.56 €
Report -	0.00€	Report +	121 284.37 €
TOTAL GENERAL	2 960 676.38 €	TOTAL GENERAL	3 312 197.93 €
Résultat administratif constaté : 351 521.55 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
IAF		CAF	513 893.26 €
	586 580.86 €	AUGMENTATION DES	201 891.73 €

REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES		FONDS PROPRES	
ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	100 992.67 €	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	203 682.40 €
AUTRES	0.00€	AUTRES RECETTES	0.00€
TOTAL	687 573.53 €	TOTAL	919 467.39 €
APPORT AU FOND DE ROULEMENT	231 893.86 €	PRELEVEMENT SUR LE FOND DE ROULEMENT	0.00€
Fond De Roulement Net	: Global au 01/01/2018	1 329 0	57.67 €
Apport au Fond de Roulement		231 893.86 €	
Fond De Roulement Net Global au 31/12/2018		1 560 9	51.53 €

2. Délibération sur l'ERRD (1) de l'année 2018

CONSIDERANT l'obligation et la nécessité de soumettre le vote de l'ERRD de l'EHPAD le Solem au Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Vagney.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1er:

D'APPROUVER l'ERRD 2018, tel qu'il ressort du document budgétaire, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes telles que prévues dans la circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'État et des établissements publics nationaux.

Il en ressort :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES		
Groupe 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	336 424.85 €	Groupe 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 944 026.69 €	
Groupe 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	Groupe 2: 2 125 678.68 € AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		204 408.30 €	
Groupe 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	498 572.85 €	Groupe 3 : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	42 478.57 €	
TOTAL	2 960 676.38 €	TOTAL	3 190 913.56 €	
Report -	0.00€	Report +	121 284.37 €	
TOTAL GENERAL	2 960 676.38 €	TOTAL GENERAL	3 312 197.93 €	
Résultat administratif constaté : 351 521.55 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
IAF		CAF	513 893.26 €
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	586 580.86 €	AUGMENTATION DES FONDS PROPRES	201 891.73 €
ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	100 992.67 €	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	203 682.40 €
AUTRES	0.00€	AUTRES RECETTES	0.00€
TOTAL	687 573.53 €	TOTAL	919 467.39 €

APPORT AU FOND DE ROULEMENT	231 893.86 €	PRELEVEMENT SUR LE FOND DE ROULEMENT	0.00€
Fond De Roulement Net Global au 01/01/2017		1 1329 057.67 €	
Apport au Fond de Roulement		231 893.86 €	
Fond De Roulement Net Global au 31/12/2017		1 560 9	51.53 €

Article 2:

Le Président et l'Agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente délibération.

3. Délibération sur les propositions d'affectations de résultats de l'année 2018

EXERCICE 2018

Suite au vote de l'ERRD de l'année 2018, le Président du Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat administratif constaté pour l'exercice 2018, **soit un excédent global de 118 630.04 €.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'affecter le résultat administratif de l'année 2018 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT:

Section Hébergement:

Résultat 2018 (+ 98 192.75 €) + incorporation de l'excédent 2016 (40 764.00 €)

==> Soit un excédent total à affecter de + 138 956.75 €

Ce résultat excédentaire sera incorporé :

Au compte 110 – Report à nouveau excédentaire (EHPAD section tarifaire hébergement),
 pour un montant de 18 956.75 €,

Au compte 10687 – Compensation des charges d'amortissement (EHPAD section tarifaire

hébergement), pour un montant de 20 000.00 €,

Au compte 10682 – Excédent affecté à l'investissement (EHPAD section tarifaire hébergement), pour un montant de 100 000.00 €.

Section Dépendance:

Résultat 2018 (+ 40 186.87 €) + aucune incorporation de résultat de l'année 2016

==> Soit un excédent total à affecter de + 40 186.87 €

Ce résultat excédentaire sera incorporé :

Au Compte 10686 – Compensation des déficits d'exploitation pour un montant de + 40 186.87 €

Section Soins:

Résultat 2018 (+ 91 857.56 €) + incorporation de l'exercice 2017 (+ 80 520.37 €)

==> Soit un excédent total à affecter de + 172 377.93 €

Ce résultat excédentaire sera affecté :

- ♣ Au compte 110 (Année 2019) Report à nouveau excédentaire qui seront affectés à des mesures d'exploitation (EHPAD section tarifaire soins), pour un montant de 62 377.93 € :
 - → Dont 10 000.00 € sont destinés à constituer une provision pour une formation des personnels de soins sur la bientraitance en Etablissement : Il s'agit là d'un impératif, étant donné une situation de maltraitance signalée en 2018 et une autre situation signalée en avril 2019 qui est en cours d'analyse.
 - → Dont 52 377.93 € sont destinés à constituer une provision pour compenser les charges de personnels de remplacement pour des agents qui sont en Congés de Longue Maladie ou de Longue Durée: Nous avons actuellement une Infirmière qui est en Congés de Longue Durée (5 ans) et 3 AS/AMP qui sont en Congé de Longue Maladie et 1 AS qui est en Congé de Maladie Professionnelle. De même, étant donné la situation de ces longues périodes d'absence, nous allons avoir en 2019 une régularisation de nos cotisations prévoyances.
- Au compte 10682 Excédent affecté à l'investissement (EHPAD section tarifaire soins), pour un montant de 25 000.00 €. : Complément à l'investissement des rails : les 100 000.00 € prévus sur l'exercice 2017 ne seront pas suffisants pour équiper l'ensemble des chambres de l'EHPAD. Auquel s'ajouteront des remplacements de lits médicalisés.

- Soins), pour un montant de 25 000.00 €. Le recrutement en perspective d'un médecin coordonnateur ne nous permettra plus de faire des excédents.
- Au compte 10687 Compensation des charges d'amortissement (EHPAD section tarifaire soins), pour un montant de 60 000.00 €, relatives aux investissements des rails et des matériels de soins (Verticalisateurs lève malade chariot douche fauteuils roulants lits médicalisés)

4. Délibération sur la modification de l'EPRD (1) de l'année 2019

CONSIDERANT l'obligation et la nécessité de soumettre le vote de l'EPRD de l'EHPAD Le Solem au Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Vagney.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1er:

D'APPROUVER à l'unanimité l'EPRD 2019, tel qu'il ressort du document budgétaire, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes telles que prévues dans la circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'État et des établissements publics nationaux.

Il est présenté ainsi :

COMPTES DE RESULTAT en 2019

CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	352 354.43 €	Groupe 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 924 989.84 €
Groupe 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 241 532.23 €	Groupe 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	88 921.93 €
Groupe 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	512 468.16 €	Groupe 3 : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	56 714.30 €
TOTAL	3 106 354.82 €	TOTAL	3 070 626.07 €

TOTAL GENERAL	3 106 354.82 €	TOTAL GENERAL	3 106 354.82 €
excédentaire		déficitaire	35 728.75 € (1)
prévisionnel		prévisionnel	
Résultat comptable		Résultat comptable	

1) Avant reprise du résultat excédentaire antérieur de la section Hébergement de 18 956.75 € et de la section Soins de 62 377.93€, soit un total excédentaire de 81 334.68€

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE 2019

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (excédent)	0.00€	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (déficit)	35 728.75 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	334 519.07 €	QUOTES-PARTS DES SUBVENTIONS ET FONDS ASSOCIATIFS VIRÉES AU RÉSULTAT	36 000.00 €
ENGAGEMENTS A RÉALISER	0.00€	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	20 714.30 €
SOUS TOTAL	334 519.07 €	SOUS TOTAL	92 443.05 €
CAF	242 076.02 €	IAF	0.00€
TAUX DE CAF en pourcentage des produits : 7.88 %		TAUX D'IAF en pourcentage de	es produits:0%

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2019

IAF PREVISIONNELLE		CAF PREVIONNELLE	242 076.02 €
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	188 503.47 €	Titre 1 : Emprunts et dettes assimilées	30 000.00 €
Titre 2 : Immobilisations	98 000.00 €	Titre 2 : Apports, dotations et subventions	64 675.27 €
Titre 3 : Autres emplois	0.00€	Titre 3 : Autres ressources	0.00€
TOTAL DES EMPLOIS	286 503.47 €	TOTAL DES RESSOURCES	336 751.29 €
APPORT AU FONS DE ROULEMENT	50 247.82 €	PRELEVEMENT SUR LES FONDS DE ROULEMENT	0.00€
TOTAL EQUILIBRÉ	336 751.29 €	TOTAL EQUILIBRÉ	336 751.29 €

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL 2019

FRNG estimé au 1 ^{er} janvier 2019	1 560 951.53 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou Prélèvement	50 247.82 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2019	1 611 199.35 €

Article 2:

Le Président et l'Agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente délibération.

<u>Présentation par sections tarifaires :</u>

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Charges	1 539 823.76 €	501 920.18€	1 064 610.88 €	3 106 354.82 €
Excédent prévisionnel	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total Dépenses	1 539 823.76 €	501 920.18 €	1 064 610.88 €	3 106 354.82 €
Produits	1 504 095.01 €	501 920.18€	1 064 610.88 €	3 070 626.07 €
Déficit prévisionnel	35 728.75 €	0.00€	0.00€	35 728.75 € (2)
Total Recettes	1 539 823.76 €	501 920.18 €	1 064 610.88 €	3 106 354.82 €

(2) Avant reprise du résultat excédentaire antérieur de la section Hébergement de 18 956.75 € et de la section Soins de 62 377.93€, soit un total excédentaire de 81 334.68€

5. Délibération Prix des repas du Personnel de la Maison de Retraite

Vu le décret N° 2018 - 1173 du 19 décembre 2018, en son article 2 : " A compter du 1er janvier 2019, le montant du minimum garanti prévu à l'article L. 3231- 12 du code du travail est porté à 3,62 € en métropole ".

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration décide de fixer le coût du repas à 3.62 € pour le personnel de la Maison de Retraite "Le Solem", à compter du 1er mai 2019.

6. Délibération Prix des repas des Familles et leurs proches et du prix des repas pour formation

Afin d'équilibrer le budget alimentation de la Maison de Retraite, il est nécessaire, chaque début d'année de réactualiser le coût du repas pour les familles et proches des résidents et des repas de formation en INTRA des personnels extérieurs.

Le taux d'actualisation pris en référence est celui retenu par le Conseil Départemental pour le Budget 2019 sur les dépenses à caractère hôtelière et général, soit une augmentation de 1.40 % :

Coût des repas pris en Salle de Restauration pour les Familles de Résidents ou de leurs

proches : 15.06 €

➤ Coût des repas pris en Salon de Restauration ou en Salle d'activité pour les repas de famille : 19.67
 € Service inclus

> Coût du repas pour les formations de personnel en INTRA : 15.06 €

(Si le repas n'est pas pris en charge par le CNFPT, les repas concernant le personnel de l'EHPAD Le Solem, ne donnera pas lieu à facturation au salarié)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration décide :

de valider les coûts suivants, à compter du 1er mai 2019 :

- → Repas Famille en Salle de Restauration = 15.06 €
- → Repas Famille pris en Salon de Restauration ou en salle d'activité = 19.67 € Service inclus
- → Coût du repas pour formation des personnels extérieurs = 15.06 €

7. Délibération Tarification mise à disposition du minibus de l'EHPAD aux extérieurs

Considérant une demande des établissements médico-sociaux extérieurs concernant la mise à disposition du minibus CITROEN adapté au handicap, il y a lieu de réévaluer le montant de la location s'y afférente.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

Décide:

A compter du 1er mai 2019

- de fixer un forfait de mise à disposition de 0.85 € du kilomètre,
- de fixer le montant des frais de carburant à 0.17 € par kilomètre parcouru,
- que le minibus devra être assuré par l'établissement emprunteur,
- de mettre en place une convention à l'année pour chaque établissement concerné.

8. Annulation délibération N° du 28 juin 2018 : Pompe de relevage

ANNULATION DELIBERATION N° 36/2018 DU 28 JUIN 2018

CONSIDERANT les travaux d'assainissement de Zainvillers, et considérant l'investissement récent du remplacement de la pompe de relevage, il a été décidé par délibération du Conseil Municipal, de ne pas refacturer la moitié de la somme HT de la pompe de relevage à l'EHPAD Le Solem. La Commune de Vagney reprend l'équipement pour son seul usage.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'annulation de la délibération N° 36/2018 du 28 juin 2018

9. Vote du compte administratif 2018.

Monsieur Le Président présente aux membres de l'Assemblée le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2018.

Le Conseil d'Administration, hors la présence du Président, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif qui se décompose comme il suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses de l'exercice :44159.23 €Recettes de l'exercice :42735 €Résultat de l'exercice :-1424.23 €Report antérieur en section de fonctionnement :8337.82 €Résultat de fonctionnement 2018 :6913.59 €

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

10. Vote du compte de gestion 2018.

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires et budgets annexes;

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. Vote de l'affectation du résultat 2018 sur l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Prenant en considération le résultat 2018 tel qu'établi par le Compte Administratif 2018 et compte tenu du fait que l'établissement public communal ne présente pas de section

d'investissement.

DECIDE D'AFFECTER la totalité du résultat de fonctionnement 2018, soit 6913.59,00 € en

report à nouveau au chapitre 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement ».

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

12. Vote du budget primitif 2019.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif

2019 du Centre Communal d'Action Sociale:

Equilibre de la Section de fonctionnement à 50375,00 €

Le budget ne présente pas de section d'investissement.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Didier HOUOT clôt la séance à 20h10.

Vagney le 11 avril 2019.

Le Président du CCAS,

Didier HOUOT